

Vos questions / nos réponses

Traitement De Substitution Et Conduite Professionnelle

Par [Teatch26](#) Postée le 23/07/2025 13:49

Bonjour, je suis sous Méthadone et je voulais savoir si nous pouvions conduire des Poids Lourds avec un traitement de substitution (que ce soit Méthadone ou Subutex) et aussi si nous devions l'annoncer à notre patron. Car lors de l'entretien s'il refuse ta candidature à cause de ton traitement car tu as préféré lui dire ce serait dommage de louper un job à cause de ça. Je vois beaucoup de témoignage disant que les traitements (Méthadone et Subutex) se voient aux tests salivaires alors que sur plein de sites c'est annoncé que c'était invisible normalement. Sinon, combien de temps reste réellement l'héroïne dans le sang car votre tableau parle d'à peu près une journée mais je trouve ça vraiment peu. Sinon une prise de sang pour montrer patte blanche peut être la solution pour un employeur ? Merci de me répondre, bonne journée.

Mise en ligne le 30/07/2025

Bonjour,

En matière de conduite d'un véhicule personnel dans un cadre privé, il est possible légalement de conduire avec un traitement de substitutions aux opiacés, en produisant en cas de contrôle l'ordonnance du médecin prescripteur.

Dans le cadre professionnel, nous ne saurions vous répondre de manière assurée. En effet selon les contextes professionnels, les règles peuvent varier. Il se peut que le règlement intérieur de l'entreprise par exemple, indique que la personne ne doit pas être sous l'emprise de substances susceptibles d'altérer sa vigilance, sa concentration, son comportement afin de ne pas mettre en danger sa sécurité, celle du personnel ou de tiers. Il se peut aussi qu'en cas de traitement médical, il soit obligatoire d'en informer le médecin lors de visites médicales. Nous ne savons pas ce qu'il en est dans votre entreprise. Notre service n'étant pas juridique, il serait préférable de vous tourner vers un conseil de cette nature.

Pour information, l'héroïne est décelable jusqu'à 24h dans le sang et la salive, et jusqu'à 72h dans les urines. Nous ajoutons l'article de notre site internet consacré aux durées de positivité.

Nous espérons avoir pu vous apporter des éléments de réponse.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Dossier dépistage : tableau des durées de positivité](#)